

## **Moment décisif pour le requin-taupe bleu de l'Atlantique, espèce menacée d'extinction**

**Les gestionnaires internationaux de la pêche au thon reprennent des négociations qui pourraient aboutir à une protection historique attendue depuis longtemps**

**Madrid, Espagne. 15 novembre 2021.** Les défenseurs de la nature s'intéressent cette semaine à la réunion annuelle de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) et à la possibilité d'un nouvel accord visant à protéger les requins-taupes bleus (requins makos) de l'Atlantique Nord gravement surexploités. Depuis 2017, les scientifiques recommandent l'interdiction de la rétention de cette espèce comme étape immédiate la plus efficace pour inverser son déclin et reconstituer sa population d'ici à environ 50 ans. Cette interdiction a été proposée à plusieurs reprises par de nombreuses Parties à la CICTA et récemment, en particulier par le Canada, le Sénégal, le Gabon et le Royaume-Uni. Les pays qui ont fait obstacle à cette proposition sont principalement l'UE et les États-Unis, dont les propositions concurrentes contenant des exceptions ont empêché tout consensus pendant des années.

« Cette réunion est vraiment un moment décisif pour les requins-taupes bleus », a déclaré Sonja Fordham, présidente de Shark Advocates International. « L'épuisement de la population de l'Atlantique Nord est l'une des crises de conservation des requins les plus urgentes au monde alors que des solutions existent. L'interdiction proposée repose sur des données scientifiques, elle est simple et elle est nécessaire et urgente pour éviter de nuire davantage à la population de requins-taupes bleus et à l'écosystème associé. Les États-Unis et l'Union européenne ont de solides antécédents en matière d'initiatives de conservation des requins. Nous sommes impatients de voir ces Parties influentes à la CICTA mettre fin à leur opposition à une interdiction totale et à long terme des captures de requins-taupes bleus et contribuer à son adoption sans plus tarder. »

Prisé pour sa chair, ses ailerons et la pêche sportive, le requin-taupe bleu est l'un des requins les plus précieux et les plus menacés de l'Atlantique. Sa croissance lente le rend extrêmement vulnérable à la surpêche. Les requins-taupes bleus sont pêchés par de nombreux pays mais ne sont pas soumis à des quotas de pêche internationaux. L'UE, le Maroc et les États-Unis sont les Parties à la CICTA qui ont effectué le plus grand nombre de débarquements de requins-taupes bleus de l'Atlantique Nord en 2020. En 2019, l'UE a contribué à l'inscription du requin-taupe bleu à l'Annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), obligeant ainsi les Parties à démontrer que les exportations de requin-taupe bleu proviennent de pêcheries légales et durables.

L'UE reste le principal obstacle à l'adoption d'un nouvel accord satisfaisant sur le requin-taupe bleu. Ses navires se sont longtemps taillé la part du lion dans les débarquements de requins-taupes bleus de l'Atlantique Nord, mais ils n'ont pas limité leurs captures avant cette année. L'Espagne, pays qui pêche le plus grand nombre de requins-taupes bleus, a attendu 2020 pour fixer un quota national et malgré cela, la flotte espagnole a débarqué plus du double de son quota. Si l'Espagne et le Portugal ont fixé des limites à la pêche au requin-taupe bleu depuis son inscription à la CITES, les mesures ont considérablement changé dans le court intervalle de temps où elles ont été en vigueur. Depuis, la protection du requin-taupe bleu a reçu un soutien massif de la part de divers secteurs de l'UE, notamment des écologistes, des scientifiques, des aquariums, des défenseurs de la durabilité des produits de la mer, mais aussi de citoyens préoccupés.

« Nous avons l'espoir que l'énorme inquiétude pour les requins-taupes bleus exprimée depuis plusieurs années par un très grand nombre de parties prenantes de l'ensemble de l'UE aura finalement apporté un soutien suffisant pour que la Commission européenne rejoigne les nombreux pays qui œuvrent pour une protection efficace de cette espèce, en commençant par une interdiction dans l'Atlantique Nord », a déclaré Ali Hood, directrice de la conservation pour le Shark Trust. « Accepter une interdiction complète offre à l'UE l'opportunité non seulement de faire partie de la solution à la crise des requins-taupes bleus, mais également de rationaliser un ensemble incohérent de restrictions et de donner un exemple indispensable pour faire converger les obligations des traités sur la pêche et l'environnement. »

La CICTA compte 52 Parties contractantes, dont l'Union européenne. Cette année, sa réunion annuelle se déroule en visioconférence jusqu'au 23 novembre.

« Nous encourageons les nombreux pays membres de la CICTA qui ont renoncé aux intérêts particuliers à court terme et fait pression pour une protection du requin-taupe bleu basée sur la science à poursuivre leurs efforts tout au long de cette réunion cruciale », a déclaré Shannon Arnold, coordinatrice du programme marin pour Ecology Action Centre. « Grâce au leadership du Canada, du Sénégal, du Gabon et du Royaume-Uni, un plan de reconstitution du requin-taupe bleu basé sur l'interdiction recommandée est maintenant à portée de main et, s'il est adopté, il pourrait changer le destin de ce requin précieux et menacé. »

La CICTA examinera également des propositions visant à renforcer son interdiction du prélèvement des ailerons des requins et à allouer des quotas pour les requins bleus de l'Atlantique Sud.

**Contact médias :** Patricia Roy e-mail : [patricia@communicationsinc.co.uk](mailto:patricia@communicationsinc.co.uk), Tel. : +34 696 905 907.

**Notes aux journalistes :** The Shark Trust est une organisation caritative britannique qui veille à la préservation de l'avenir des requins grâce à des changements positifs. Ecology Action Centre promeut des moyens de subsistance durables, fondés sur l'océan, et la conservation marine au Canada et à l'étranger. Project AWARE est un mouvement mondial pour la protection de l'océan, animé par une communauté d'aventuriers. Shark Advocates International est un projet de The Ocean Foundation qui se consacre à l'élaboration de politiques fondées sur la science pour les requins et les raies. Ces groupes, avec le soutien du Shark Conservation Fund, ont formé la [Shark League](#) de l'Atlantique et de la Méditerranée pour promouvoir des politiques régionales responsables de conservation des requins et des raies.

La CICTA est chargée de la conservation des thons et des espèces apparentées dans l'océan Atlantique et les mers adjacentes. Les scientifiques de la CICTA ont mis à jour l'[évaluation du requin-taupe bleu de l'Atlantique](#) en 2019. Les propositions de mesures de la CICTA concernant le requin-taupe bleu sont publiées sur le [site de la réunion de la CICTA](#).

Le requin-taupe bleu est classé comme étant [en danger](#) sur la liste rouge de l'UICN.

Les pays qui ont soutenu l'interdiction fondée sur la science des captures de requin-taupe bleu dans l'Atlantique Nord au cours des dernières années sont le Canada, le Sénégal, la Gambie, le Gabon, le Panama, le Liberia, le Guatemala, l'Angola, le Salvador, l'Égypte, la Norvège, la Guinée-Bissau, l'Uruguay, le Japon, la Chine et Taiwan.

Les pays qui ont déclaré en 2020 des captures de requins-taupes bleus de l'Atlantique Nord (*Isurus oxyrinchus*) sont, par ordre d'importance : l'UE (Espagne et Portugal), le Maroc, les États-Unis, le Venezuela, le Mexique et Trinidad et Tobago. Les navires de pêche de l'UE ont contribué à 74 % des captures déclarées de requins-taupes bleus de l'Atlantique Nord en 2020.

En 2017, la CICTA a imposé que les requins-taupes bleus de l'Atlantique Nord hissés vivants à bord des navires soient soigneusement remis à l'eau, sauf si le pays a imposé une limite de taille minimale (taille à la maturité) ou une interdiction de rejet (qui empêche tout profit). Les requins-taupes bleus morts peuvent encore être débarqués (et vendus) par des bateaux de moins de 12 mètres et par des navires plus grands sous certaines conditions pour le contrôle des captures et la déclaration des données. Les scientifiques ont rapidement démontré que cette mesure était insuffisante pour mettre fin à la surpêche, et encore moins pour reconstituer la population.

Le requin-taupe bleu a été classé au premier rang parmi 20 stocks de requins pélagiques en termes de vulnérabilité aux pêcheries de la CICTA, sur la base de la distance euclidienne, et au troisième rang dans une [évaluation des risques écologiques](#) réalisée par des scientifiques de la CICTA en 2012.